

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 8, 2024

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:52 p.m. [ET] to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples; and, in camera, to examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, before we begin, I would like to remind all senators and other meeting participants of the following important preventative measures.

To prevent disruptive and potentially harmful audio feedback incidents during our meeting that could cause injuries, we remind all in-person participants to keep earpieces away from all microphones at all times.

As indicated in the communiqué from the Speaker to all senators on Monday, April 29, the following measures have been taken to help prevent audio feedback incidents. All earpieces have been replaced by a model that greatly reduces the probability of audio feedback. The new earpieces are black in colour, whereas the former earpieces were grey. Please only use a black approved earpiece.

By default, all unused earpieces will be unplugged at the start of a meeting. When you are not using your earpiece, please place it face down on the middle of the round sticker that you see in front of you on the table where indicated. Please consult the card on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Please ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones. Participants must only plug in their earpieces to the microphone console located directly in front of them. These measures are in place so that we can conduct our business without interruption and protect the health and safety of all participants, including the interpreters. Thank you, all, for your cooperation.

I would like to begin by acknowledging that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit Peoples from across Turtle Island.

I am Mi'kmaw Senator Brian Francis, from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Committee on Indigenous Peoples. I will now ask committee

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 8 mai 2024

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 52 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 par le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, puis, à huis clos, pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant des peuples autochtones.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, avant de commencer, je voudrais rappeler à tous les sénateurs et aux autres participants à la réunion, les mesures préventives importantes suivantes.

Pour éviter des effets Larsen perturbateurs et potentiellement dangereux risquant de causer des blessures au cours de la réunion, nous rappelons à tous ceux qui participent en personne d'éloigner les oreillettes de tous les micros en tout temps.

Comme indiqué dans le Communiqué de la Présidente adressé à tous les sénateurs le lundi 29 avril, les mesures suivantes ont été prises pour éviter les effets Larsen. Toutes les oreillettes ont été remplacées par un modèle qui réduit considérablement la probabilité d'effets Larsen. Les nouvelles oreillettes sont noires, alors que les anciennes étaient grises. Veuillez n'utiliser que l'oreillette noire approuvée.

Par défaut, toutes les oreillettes inutilisées seront débranchées au début de la réunion. Lorsque vous ne l'utilisez pas, placez votre oreillette face contre l'autocollant qui se trouve devant vous sur la table, là où cela est indiqué. Veuillez consulter les directives de prévention des larsens sur la carte qui se trouve sur la table. Veuillez vous asseoir de manière à élargir la distance entre les micros. Les participants doivent brancher leur oreillette uniquement sur la console directement devant eux. Ces mesures ont été mises en place pour éviter d'interrompre nos travaux et pour la santé et la sécurité de tous les participants, y compris celles des interprètes. Je vous remercie tous de votre coopération.

Avant de commencer, je tiens à rappeler que le territoire sur lequel nous nous réunissons est le territoire traditionnel, ancestral, et non cédé de la nation algonquine anishinaabe et qu'il est aujourd'hui le foyer de nombreuses autres communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'Île de la Tortue.

Je suis le sénateur Brian Francis, Mi'kmaw d'Epekwitk, qui est également connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard et je suis le président du Comité sur les peuples autochtones. Je vais

members in attendance to introduce themselves by stating their names and province or territory.

Senator Arnot: My name is David Arnot. I'm from Saskatchewan, Treaty 6 territory.

Senator Martin: Good evening. Yonah Martin from British Columbia.

[*Translation*]

Senator Audette: Michèle Audette from Quebec [*Innu-aimun spoken*].

[*English*]

Senator Coyle: Mary Coyle, Antigonish, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta, Treaty 7 territory.

Senator Boniface: Gwen Boniface, Ontario.

Senator White: Judy White [*Indigenous language spoken*], better known as the Mi'kmaq ancestral homelands of Newfoundland Labrador.

Senator Greenwood: Margo Greenwood, British Columbia, Treaty 6 territory.

Senator Prosper: Senator P. J. Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki.

The Chair: Today, we will continue our new study to examine the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021 — also known as UNDRIP — by Canada and First Nations, Inuit and Métis peoples. The committee is hearing from witnesses to further refine its study on the topic.

With that, I would like to introduce our witnesses. From the Nishnawbe Aski Nation, we have Natalie Binguis, Director of Justice Research and Policy, and Michael Sherry, Legal Counsel. Thank you both for joining us today.

I would also like to acknowledge that Deputy Grand Chief Anna Betty Achneepineskum was scheduled to appear this evening as well but due to technical difficulties was not able to do so. Ms. Binguis and Mr. Sherry will speak on her behalf.

Our witnesses will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with the senators. I will now invite Ms. Binguis to give her opening remarks.

maintenant demander aux membres du comité — les sénateurs ici présents — de se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : Je m'appelle David Arnot, de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Martin : Bonsoir. Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

La sénatrice Audette : Michèle Audette, du Québec [*mots prononcés en innu-aimun*].

[*Traduction*]

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, Antigonish, Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, de l'Alberta, territoire du Traité n° 7.

La sénatrice Boniface : Gwen Boniface, de l'Ontario.

La sénatrice White : Judy White [*mots prononcés en langue autochtone*], mieux connues sous le nom de terres ancestrales micmaques de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Greenwood : Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique, territoire du Traité n° 6.

Le sénateur Prosper : Sénateur P. J. Prosper, Nouvelle-Écosse, Mi'kma'ki.

Le président : Aujourd'hui nous allons poursuivre notre nouvelle étude sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021 par le Canada et les peuples des Premières Nations, les Inuits et les Métis. Le comité entend des témoins pour parfaire son étude du sujet.

Sur ce, je voudrais présenter nos témoins. De la nation Nishnawbe Aski, nous accueillons Natalie Binguis, directrice de la recherche et des politiques en matière de justice et Michael Sherry, conseiller juridique. Je vous remercie tous les deux d'être parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais également signaler que la vice-grande cheffe Anna Betty Achneepineskum était également invitée ce soir, mais n'a pu se joindre à nous en raison de difficultés techniques. Mme Binguis et M. Sherry parleront en son nom.

Nos témoins feront un exposé préliminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivi d'une période de questions avec les sénateurs. J'invite maintenant Mme Binguis à faire son exposé.

Natalie Binguis, Director of Justice Research and Policy, Nishnawbe Aski Nation: *Chi meegwetch*, chair. Thank you for advising that Deputy Grand chief Anna Betty Achneepineskum is unable to join us, so I will be reading her speaking notes:

Boozhoo, wachiye and good evening. My name is Anna Betty Achneepineskum, a Deputy Grand Chief from Nishnawbe Aski Nation, also known as NAN.

I want to begin by thanking the Standing Senate Committee for inviting NAN to present to the committee on its study of the implementation of the United Nations Declaration of Indigenous Peoples Act, 2021.

We also state that the people of NAN are a sovereign people with sovereign and inherent rights by virtue of being the first peoples on their lands. It is from that basis that we approach UNDRIP and the legislation.

NAN chiefs supported the ratification of the UNDRIP in Canada since it was adopted by the United Nations General Assembly in 2007. They have called on Canada for active implementation measures in their territories. It is in this spirit that NAN participated in the engagement conducted by the Government of Canada for the Action Plan.

NAN prepared an extensive response to the government's Action Plan. We are here to share information that we strongly encourage the committee to include as part of its report and recommendations to the Government of Canada.

Natalie Binguis, Director of Justice Research and Policy, will tell you about NAN's submission to the committee.

I am here this evening on the traditional lands of Fort William First Nation from Thunder Bay, Ontario. I am proud and honoured to speak to all of you today. I am from Lac Seul First Nation, one of the NAN member communities.

NAN welcomes this invitation to present to the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples. Our presentation will focus on our submission materials provided before this evening's presentation.

NAN is composed of 49 First Nations communities, most of which are signatories to Treaty No. 9 and the Ontario portion of Treaty No. 5. Treaty No. 9 is unique among the historical treaties because it is an agreement signed by First Nations with Canada

Natalie Binguis, directrice de la recherche et des politiques en matière de justice (nation Nishnawbe Aski): *Chi meegwetch*, monsieur le président. Je vous remercie de nous avoir prévenus que la vice-grande cheffe Anna Betty Achneepineskum ne pourra pas se joindre à nous, dans ce cas, c'est moi qui lirai ses notes d'allocation :

Boozhoo, wachiye et bonsoir. Je m'appelle Anna Betty Achneepineskum, vice-grande cheffe de la nation Nishnawbe Aski, connue également comme la NAN.

Je voudrais commencer par remercier le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones d'avoir invité la NAN à faire un exposé au comité dans le cadre de son étude sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021.

Nous déclarons également que le peuple de la NAN est un peuple souverain doté de droits souverains et de droits inhérents étant donné qu'il est le premier peuple sur ses terres. C'est sur cette base que nous envisageons la Déclaration et la Loi.

Les chefs de la NAN appuient la ratification de la Déclaration par le Canada depuis son adoption par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007. Ils ont demandé au Canada des mesures actives de mise en œuvre dans leurs territoires. C'est dans cet esprit que la NAN a participé à l'engagement mené par le gouvernement du Canada sur le plan d'action.

La NAN a préparé une réponse très complète au plan d'action du gouvernement. Nous sommes ici pour vous faire part d'informations que nous encourageons vivement le comité à inclure dans son rapport et ses recommandations au gouvernement du Canada.

Natalie Binguis, directrice de la recherche et des politiques en matière de justice, vous parlera du mémoire présenté au comité.

Je vous parle ici ce soir à partir du territoire traditionnel de la Première Nation Fort William à Thunder Bay en Ontario. Je suis fière et honorée de m'adresser à vous tous aujourd'hui. Je viens de la Première Nation de Lac Seul, l'une des communautés membres de la NAN.

La NAN se réjouit de cette invitation à faire un exposé devant le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones. Notre exposé se concentrera sur les documents soumis avant la présentation de ce soir.

La NAN est formée de 49 communautés des Premières Nations, la plupart signataires du Traité n° 9 et de la partie ontarienne du Traité n° 5. Le Traité n° 9 est unique parmi les traités historiques dans la mesure où il s'agit d'une entente

and Ontario. Our 49 First Nations own and control a vast and contiguous territory in Northern Ontario. Our citizens are the rights holders and speak Ojibway, Oji-Cree and Cree, and they reside on and off reserve.

Since 2010, NAN chiefs have mandated NAN to implement the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, otherwise known as UNDRIP. Our chiefs understood then how important having access to information on the UN Declaration would be. Now that we have this act and the Action Plan, education and dialogue are integral to implementing UNDRIP in NAN territory. The NAN chiefs have also called for Free, Prior and Informed Consent, or FPIC, since 2010, and this was affirmed again at the 2022 NAN engagement on UNDRIP. For time's sake, I will switch my presentation to focus the remaining time on the questions.

NAN submits to the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples that further study is required on Free, Prior and Informed Consent. We need to have information on anything that impacts us. We need to be informed so that we can reflect through our own processes, protocols and decision-making, and if it is about our lands, territories or resources, consent is required.

Two core substantive rights in UNDRIP are self-determination and the protection of First Nation lands and resources highlighted in articles 26 and 32. FPIC is guaranteed in numerous provisions of the UN Declaration and is central to the interpretation. Transformation and generational impacts, whole of government efforts and taking all measures necessary will be required to implement the UN Declaration affirmed in Canada's legislation, so investments for beyond the 2023-28 Action Plan need to be considered now.

So far, Canada has fallen short of its article 19 commitments from our view, with limited investment from Budget 2021 where we are at right now.

Canada has resources for whole-of-government efforts; NAN does not. Article 39 speaks to having access to technical and financial assistance from states. We submit this article be considered in the context of participation in decision-making and Indigenous institutions under the shared priorities section of the Action Plan and suggest for further study numbers 67 to 73.

signée par les Premières Nations avec le Canada et l'Ontario. Nos 49 Premières Nations possèdent et contrôlent un vaste territoire contigu dans le nord de l'Ontario. Nos citoyens sont les détenteurs des droits et parlent les langues ojibway, oji-crie et crie, et résident dans les réserves et hors réserve.

Depuis 2010, les chefs de la NAN ont mandaté la NAN pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qu'on appelle aussi la Déclaration. Nos chefs ont compris alors qu'il était important d'avoir accès à des informations sur la Déclaration. Maintenant que nous disposons de cette loi et du plan d'action afférent, l'éducation et le dialogue font partie intégrante de la mise en œuvre de la Déclaration dans les territoires de la NAN. Les chefs de la NAN ont également réclamé le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause, depuis 2010, et cela a été réaffirmé lors de l'engagement de la NAN à la Déclaration en 2022. Pour des raisons de temps, je vais consacrer le reste de ma présentation aux questions.

La NAN soumet au Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones la nécessité d'une étude plus approfondie sur consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Nous avons besoin d'être informés sur tout ce qui va nous affecter. Nous devons être informés afin de pouvoir réfléchir à nos propres processus, protocoles et prises de décisions et quand il s'agit de nos terres, de notre territoire et de nos ressources, le consentement est nécessaire.

L'autodétermination et la protection des terres et des ressources des Premières Nations soulignées dans les articles 26 à 32 sont deux droits fondamentaux de la Déclaration. Le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause est garanti par de nombreuses dispositions de la Déclaration et est au cœur de l'interprétation. La transformation et les conséquences générationnelles, les efforts de l'ensemble du gouvernement et la prise de toutes les mesures nécessaires seront requis pour mettre en œuvre la Déclaration de l'ONU affirmée dans la loi canadienne, ainsi les investissements au-delà du plan d'action 2023-2028 doivent être envisagés dès maintenant.

Jusqu'à présent, selon nous, le Canada n'a pas respecté ses engagements au titre de l'article 19, et dans la situation actuelle, nous estimons que le budget 2021 ne prévoit que des investissements limités.

Le Canada dispose de ressources pour les efforts de l'ensemble du gouvernement, ce que n'a pas la NAN. L'article 39 parle de l'accès à l'assistance technique et financière de la part des États. Nous proposons que cet article soit examiné dans le contexte de la participation à la prise de décision et aux institutions autochtones dans le cadre de la section sur les priorités partagées du plan d'action et suggérons d'étudier plus en détail les numéros 67 à 73.

To implement and achieve the objectives of the legislation and the ongoing section 5 activities of aligning federal laws to the declaration, the legislative policy and program reform needed will require NAN rights holder voices every step of the way.

NAN also suggests Action Plan items 7-10 under the “First Nations” chapter and heading “Civil and Political Affairs.” Action Plan items 7-9 discuss the Indian Act, membership reform and self-determination, let alone repealing the Indian Act because it will never be fully aligned with the UN declaration, so we will need to inform our NAN communities and citizens. These critical conversations must happen for NAN First Nations in Canada at the nation-to-nation level, as each community will have their own perspectives in decision-making.

Finally, for Action Plan item no. 10, NAN has called for policing as an essential service since 2010. Limited funding prevented us from contemplating these very important questions, so we need to continue to engage with our police service organizations and communities on this issue.

We want to say *chi-miigwetch* for your time and hearing the Nishnawbe Aski Nation’s view for further study by the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples study on the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act, 2021. Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Binguis. We will now open the floor to questions from senators.

Senator Arnot: Thank you, Ms. Binguis, for your presentation.

I have a question concerning policing. You are talking about policing in the NAN nations. You must have some views on the Thunder Bay Police Service and some of the things that have gone wrong continuously for quite some time. What steps would NAN see in terms of building a trust relationship between the NAN communities and the law enforcement agencies in Thunder Bay? How do you see UNDRIP assisting that process? Secondly, and perhaps more importantly, what are your plans for your own policing services to be established in the NAN territories?

Ms. Binguis: Thank you for your question.

UNDRIP does open the doors for meaningful conversation between organizations. It certainly allows us to provide what our views are and to hear the views of others. We see it as an

Pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de la loi et des activités continues de la section 5, à savoir d’aligner les lois fédérales sur la Déclaration, la réforme de la politique législative et des programmes nécessaires exigera que les détenteurs de droits de la NAN fassent entendre leur voix à chaque étape du processus.

La NAN propose également les points 7 à 10 du plan d’action dans le chapitre « Premières Nations » sous le titre « Droits civils et politiques ». Les points 7 à 9 du plan d’action traitent de la Loi sur les Indiens, de la réforme de l’appartenance et de l’autodétermination, sans parler de l’abrogation de la Loi sur les Indiens parce qu’elle ne s’alignera jamais complètement sur la Déclaration, ainsi nous devons en informer nos communautés et nos citoyens de la NAN. Ces conversations essentielles doivent avoir lieu pour les Premières Nations de la NAN au Canada, de nation à nation, puisque chaque communauté aura son propre point de vue dans la prise de décision.

En dernier lieu, pour le point numéro 10 du plan d’action, la NAN a demandé que le service de police soit considéré comme un service essentiel depuis 2010. Un financement limité nous a empêchés d’envisager ces questions très importantes, nous avons donc besoin de continuer à parler avec nos organisations policières et nos communautés de ce problème.

Nous voulons vous dire *chi-miigwetch* pour votre temps et pour avoir écouté le point de vue de la nation Nishnawbe Aski en vue d’une étude plus approfondie par le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones de la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2021. Je vous remercie.

Le président : Je vous remercie, madame Binguis. Nous allons maintenant donner la parole aux sénateurs pour les questions.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie, madame Binguis, de votre exposé.

J’ai une question concernant le maintien de l’ordre. Vous parlez des services de police au sein des nations de la NAN. Vous devez avoir une opinion sur les services de police de Thunder Bay et sur certaines choses qui continuent de ne pas tourner rond depuis déjà un certain temps. Quelles mesures la NAN envisagerait-elle pour établir une relation de confiance entre les communautés de la NAN et les forces de l’ordre de Thunder Bay? Comment pensez-vous que la Déclaration peut contribuer à ce processus? En deuxième lieu, et c’est peut-être encore plus important, quels sont vos plans pour la mise en place de vos propres services de police dans les territoires de la NAN?

Mme Binguis : Je vous remercie de votre question.

La Déclaration ouvre la voie à une conversation fructueuse entre les organisations. Elle nous permet certainement de faire connaître nos points de vue et d’entendre ceux des autres. Nous

opportunity to think about ways we can build relationships. We haven't had the chance to think about Thunder Bay Police in terms of how UNDRIP would relate to it.

We do have a Nishnawbe Aski Nation police service that polices 34 of our 49 First Nation communities, and we have three other police service organizations. We have Lac Seul First Nation Police Service, Anishinabek Police Services and the OPP which service our communities as well. This is a conversation that we know we'll need to have with all of our service organizations to get feedback on what their perspectives are, as policing is an essential legislation.

I will leave it there. I do not have the information in front of me in terms of providing a more comprehensive response. Our police service organizations would need to be part of this response as well.

Senator Arnot: I am happy with that answer. Thank you.

Senator Boniface: I will ask about the policing side since you mentioned it as well. Is the Nishnawbe Aski Police Service, or NAPS, still part of a tripartite agreement? Is that correct?

Ms. Binguis: One of the unique features of NAPS is that they are working to be constituted under the Community Safety and Policing Act here in Ontario. Again, I would prefer to have them answer or respond to those questions.

Senator Boniface: I was trying to ask it in context of how UNDRIP may assist you, and not specific to — I know your agency quite well.

Ms. Binguis: Perfect.

Senator Boniface: I am thinking of ways in which UNDRIP may assist, and the piece I didn't know was whether the Province of Ontario had adopted an UNDRIP approach as well. I am thinking in terms of your negotiation process. Are you aware of whether they have or not?

Ms. Binguis: Not at this time, no. There hasn't been any messaging available on that issue. I cannot answer. I apologize.

Senator Boniface: No, you do not need to apologize. We are looking for ways in which we may see the UNDRIP advantage Nishnawbe Aski. I'm quite familiar with the policing and the essential service requirements that have been long in the discussion and ways in which this may help propel that. Thank you. Thank you for raising it in that context. It is important.

voyons là l'occasion de réfléchir à la façon dont on peut forger des relations. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de réfléchir à la façon dont la Déclaration s'appliquerait à la police de Thunder Bay.

Nous disposons d'un service de police de la nation Nishnawbe Aski qui maintient l'ordre dans 34 de nos 49 communautés et nous disposons de trois autres organisations de services de police. Le service de police de la nation de Lac Seul, les services de police Anishinabek et la police provinciale de l'Ontario (PPO) servent également nos communautés. Selon nous, c'est une conversation que nous devons avoir avec toutes nos organisations policières pour comprendre leur point de vue, car le maintien de l'ordre est une loi essentielle.

Je m'en tiendrai là. Je ne dispose pas ici des informations nécessaires pour vous donner une réponse plus complète. Nos organisations de services de police devraient aussi être associées à la réponse.

Le sénateur Arnot : Je suis satisfait de cette réponse. Je vous remercie.

La sénatrice Boniface : Je vais également parler du volet du maintien de l'ordre puisque vous y avez aussi fait allusion. Est-ce que le service de police Nishnawbe Aski, ou SPNA, fait encore partie de l'entente tripartite? Est-ce exact?

Mme Binguis : L'une des particularités de SPNA est qu'elle s'efforce de se constituer conformément à la loi sur la sécurité communautaire et les services policiers de l'Ontario. Encore une fois, je préférerais qu'ils répondent eux-mêmes à ces questions.

La sénatrice Boniface : J'essayais de poser la question dans le contexte de la manière dont la Déclaration peut vous aider et non de manière particulière à... Je connais très bien votre agence.

Mme Binguis : Parfait.

La sénatrice Boniface : Je pense à la manière dont la Déclaration peut vous aider, et ce que je ne sais pas c'est si la province de l'Ontario a également adopté une approche conforme à la Déclaration. Je pensais à vos processus de négociations. Savez-vous si c'est le cas ou non?

Mme Binguis : Pas à l'heure actuelle. Non. Il n'y a pas de messages disponibles sur cette question. Je ne peux pas répondre, je suis désolée.

La sénatrice Boniface : Non, vous n'avez pas à vous excuser. Nous cherchons des moyens de faire en sorte que la Déclaration profite à Nishnawbe Aski. Je connais très bien les exigences en matière de services de police et de services essentiels qui ont fait l'objet de longues discussions et les moyens par lesquels elle peut contribuer à les faire avancer. Je vous remercie. Je vous remercie de soulever ce point dans ce contexte. C'est important.

Ms. Binguis: Thank you, *chi-miigwetch*.

Senator Sorensen: Thank you to our witnesses for being here this evening.

Northern Ontario First Nations are regularly impacted by extreme weather events, such as forest fires and flooding, which often require expensive evacuations of entire communities. I am aware that, in the past, the federal government has not been particularly prompt in providing what is needed in the immediate. I will add a second part. Northern and remote Indigenous communities, based on your comments and our knowledge, of course, struggle with many things, but another is shortage of housing and other infrastructure and serious investment to close those gaps. Do you believe that the Action Plan reflects at least the need for physical and social infrastructure in the northern First Nations and better collaboration on responding to emergency situations?

Ms. Binguis: That is a great question, thank you.

The Action Plan does provide an opportunity for sectors beyond justice, which I am working in currently. We do think about this work from a social determinants of health perspective. We are aware of the sectors and how we need to come together both for coordination and certainly communications. We need to think of ways that we can — I like to refer to it as holding hands, so thinking about ways that we can work together.

Our forest fire season is always something that is worrisome. Certainly, the impact of El Nino over this last winter does have us thinking about that. We do have our colleagues here at NAN who respond to emergency management, and they think about housing and infrastructure. These are conversations that we know we'll need to do internally as well.

I do have my colleague, Mike Sherry, who may be able to also think about the Action Plan with us if he can provide some response to that. Thank you.

Michael Sherry, Legal Counsel, Nishnawbe Aski Nation: Sure. Thanks, Natalie.

Without citing chapter and verse, there are many provisions in UNDRIP that deal with the issue that has been raised by the senator, and the general direction would be that the federal government should do more than they've done in the past in terms of emergencies and related situations.

Mme Binguis : Je vous remercie, *chi-miigwetch*.

La sénatrice Sorensen : Je remercie les témoins d'être parmi nous ce soir.

Les Premières Nations du nord de l'Ontario sont régulièrement affectées par des phénomènes météorologiques extrêmes, comme des feux de forêt et des inondations, qui exigent souvent l'évacuation coûteuse de communautés entières. Je sais que, par le passé, le gouvernement fédéral n'a pas été particulièrement prompt à fournir l'aide nécessaire dans l'immédiat. J'ajouterai un deuxième volet. Les communautés autochtones du nord et des régions éloignées, selon ce que vous dites et ce que nous savons, sont bien sûr confrontées à de nombreux problèmes, mais un autre problème est la pénurie de logements et d'autres infrastructures, et la nécessité d'investir pour combler ces lacunes. Pensez-vous que le plan d'action reflète à tout le moins le besoin d'infrastructures physiques et sociales des Premières Nations du nord et une meilleure collaboration pour répondre aux situations d'urgence?

Mme Binguis : C'est une excellente question, merci.

Le plan d'action offre effectivement la possibilité d'œuvrer dans d'autres secteurs que celui de la justice, secteur où je travaille à l'heure actuelle. Nous envisageons ce travail sous l'angle des déterminants sociaux et de la santé. Nous sommes conscients des secteurs et de la manière dont nous devons unir nos efforts pour la coordination et certainement pour la communication. Nous devons réfléchir à la manière dont nous pouvons... j'aime cette expression... nous tenir la main, et donc réfléchir à la manière dont nous pouvons travailler ensemble.

La saison des feux de forêt est toujours une source d'inquiétude. Il est sûr que les répercussions d'El Niño au cours de l'hiver dernier nous y ont fait réfléchir. Nos collègues ici à la NAN s'occupent de la gestion des situations d'urgence et ils pensent aussi au logement et aux infrastructures. Ce sont des conversations que nous devons mener à l'interne aussi, nous le savons.

Mon collègue, Mike Sherry, pourra aussi réfléchir avec nous au plan d'action, s'il peut apporter quelques réponses à ce sujet. Je vous remercie.

Michael Sherry, conseiller juridique, Nation nishnawbe aski : Bien sûr. Je vous remercie, madame Binguis.

Sans vouloir entrer dans les moindres détails, je peux dire qu'il existe de nombreuses dispositions dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones qui traitent des aspects soulevés par la sénatrice, et qu'en règle générale, le gouvernement fédéral devrait faire plus que ce qu'il a fait dans le passé en ce qui a trait aux situations d'urgence et autres situations apparentées.

This relates to a general problem that we have with the Action Plan in that it doesn't really seem to transform what the federal government has been doing in the past. It largely describes things that they have been doing and are doing for various reasons that probably are not necessarily connected to UNDRIP, and they've basically created a list of things that they are doing. I think that this is an example of a situation where, in the Action Plan, there are some good things in it that are progressive and supported by NAN First Nations, but it hasn't made that leap into transformative change, which UNDRIP calls for. I think the particular area that the senator has raised is just an example of that.

Senator Martin: Thank you to our witnesses this evening.

I'm just on your website, and I'm looking at the list of nations that are part of NAN. I heard you say in your opening remarks, Ms. Binguis, that further consultation is needed. I could only imagine the complexity of how you would do this, and there is that duty to consult. Would you further expand on what you meant by "further consultation is needed"? How can the federal government fulfill its duty to consult in a meaningful way? What should they be doing? In your opening remarks, you mentioned that further consultation is needed.

Ms. Binguis: The opportunity to continue our work is certainly there. We know that we will require financial resources in order to do that. Unfortunately, the resources that were made available from the proposal stage to where we're at have been limited, so they have limited the participation of our communities as well.

The engagement that we did do with our NAN chiefs was done on one day, and we know that conversations that talk about Indigenous rights or human rights should certainly have the time and the space in order for us to think about these things through our own processes and our own decision making. We haven't had those opportunities yet.

On the file itself, we do the best we can, but we're a very small department. We know the education, resources and awareness that we need to bring to our community members so that they're aware of what their rights are through UNDRIP and the act and the ways that we can work with this opportunity. There are more conversations that we know that we need to have, and, unfortunately, we've heard feedback from our community members that they don't know what it is. We know that we need to distinguish what the UN declaration is on top of also saying that Canada has ratified this legislation and now has the Action Plan. That will require intensive educational

Cela est lié au problème général que comporte le Plan d'action, à savoir qu'il ne semble pas vraiment transformer la façon dont le gouvernement fédéral est intervenu jusqu'à maintenant. Il décrit en majeure partie les mesures qu'il a prises et qu'il prend pour diverses raisons qui ne sont probablement pas nécessairement reliées à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Il s'agit essentiellement d'une liste des mesures qu'il met en œuvre. Je pense que c'est un exemple d'une situation où un plan d'action contient de bonnes mesures progressistes, appuyées par la Nation nishnawbe aski, mais ne va pas jusqu'à proposer des changements transformateurs, comme l'exige la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Je pense que ce qu'a décrit la sénatrice est un exemple d'une telle situation.

La sénatrice Martin : Je remercie nos témoins de ce soir.

Je suis entrain de parcourir votre site Web et de regarder la liste des communautés qui font partie de la Nation nishnawbe aski. Je vous ai entendu dire durant vos remarques préliminaires, madame Binguis, que d'autres consultations s'imposent. Je ne peux qu'imaginer à quel point il peut être complexe de mener des consultations, mais le gouvernement a l'obligation de consulter. Pourriez-vous préciser ce que vous entendez lorsque vous dites que d'autres consultations s'imposent? Comment le gouvernement fédéral peut-il s'acquitter de façon sérieuse de son obligation de consulter? Que devrait-il faire? Durant vos remarques préliminaires, vous avez dit que d'autres consultations sont nécessaires.

Mme Binguis : Il est bel et bien possible de poursuivre notre travail. Pour ce faire, nous savons que nous aurons besoin de ressources financières. Malheureusement, les ressources octroyées depuis l'étape de la proposition jusqu'à maintenant sont restreintes, ce qui a également restreint la participation de nos communautés.

La consultation menée avec les chefs de la Nation nishnawbe aski a duré une journée, et nous savons que les conversations qui portent sur les droits des Autochtones ou les droits de la personne prennent du temps, car nous devons réfléchir à ces questions dans le cadre de nos propres façons de procéder et de nos propres processus décisionnels. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire cela.

En ce qui concerne le dossier lui-même, nous faisons de notre mieux, mais nous sommes un très petit département. Nous savons quelles ressources nous devons mettre à la disposition des membres de nos communautés et comment nous devons les informer et les sensibiliser, afin qu'ils connaissent leurs droits dans le cadre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de la loi. Nous savons ce que nous devons faire à cet égard. Nous savons que d'autres conversations doivent avoir lieu, mais, malheureusement, les membres de nos communautés nous ont dit qu'ils manquent d'information. Nous savons que nous devons faire comprendre la déclaration des

resources made available to our citizens, and that's something we would look to as a priority.

Senator Martin: Okay. That was my second question, because you said education and dialogue are integral to this whole process. That need is not currently met. Is it matter of funding? I guess there would be websites and such, but what more are you looking for or needing to do in that regard?

Ms. Binguis: What we also need is to have the UNDRIP and the materials and our information translated into our three languages — Ojibway, Oji-Cree and Cree — so that there is that meaningful participation through their own languages and their own thought processes. That is currently unavailable. With the resources that were made available, we weren't able to do that. That's just one part of what we know we need to do in order to continue this dialogue with our chiefs.

The chiefs have made it very clear in NAN Resolution 10/65 that there needs to be an education and awareness campaign that is available at the community level. For our part, what we've done is have conversations in Thunder Bay, but that isn't part of what we need to do, which is go directly to communities and start having the conversations there. Funding in terms of resources for travel and also anything that we can do to provide that education for our citizens is what we're thinking about.

Senator Martin: Thank you very much. That's helpful.

The Chair: Last October, AFN Interim National Chief Joanna Bernard and Manitoba AFN Regional Chief Cindy Woodhouse were urging a public apology from Prime Minister Trudeau and the Government of Canada regarding historical and systemic injustices in the First Nations Child and Family Services system and the narrow application of Jordan's Principle. The Nishnawbe Aski Nation supported this call. Would you share with the committee why this apology is needed and what else the federal government can do to finally ensure there is no discrimination in the provision of services, products and supports for First Nations children, youth and their families?

Ms. Binguis: I'm sorry, I didn't prepare for that question. I'll do my best to provide an answer.

Nations unies, en plus de faire savoir que le Canada a ratifié la loi et qu'il dispose maintenant d'un plan d'action. Ce travail impliquera de mettre à la disposition de nos citoyens de multiples ressources éducatives, et c'est là une priorité pour nous.

La sénatrice Martin : D'accord. C'était ma deuxième question, parce que vous avez dit que l'éducation et le dialogue font partie intégrante de tout le processus. Il y a des lacunes à ce chapitre actuellement. Est-ce une question de financement? Je suppose qu'il existe des sites Web, entre autres, mais que souhaitez-vous de plus ou que devez-vous faire à cet égard?

Mme Binguis : Il faut également que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la documentation et l'information soient traduites dans nos trois langues — l'ojibway, l'oji-cri et le cri — afin qu'il y ait une pleine participation des communautés dans leurs propres langues et selon leurs propres processus de réflexion. Ce n'est pas possible à l'heure actuelle. Les ressources dont nous disposons ne nous ont pas permis d'obtenir cela. C'est l'une des choses que nous devons faire pour pouvoir poursuivre le dialogue avec nos chefs.

Les chefs ont clairement indiqué dans la résolution 10/65 de la Nation nishnawbe aski qu'il faut lancer une campagne d'éducation et de sensibilisation au niveau communautaire. De notre côté, nous avons eu des conversations à Thunder Bay, mais cela ne fait pas partie de ce que nous devons faire, c'est-à-dire commencer à avoir des conversations directement avec les communautés. Nous avons besoin de fonds pour financer les déplacements et tout ce que nous devons mettre en place pour éduquer nos citoyens.

La sénatrice Martin : Merci beaucoup. Vos commentaires sont très utiles.

Le président : En octobre dernier, la cheffe nationale intérimaire de l'APN, Joanna Bernard, et la cheffe régionale pour le Manitoba de l'APN, Cindy Woodhouse, ont exhorté le premier ministre Trudeau et le gouvernement du Canada à présenter des excuses publiques concernant les injustices historiques et systémiques commises au sein du système de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'application étroite du principe de Jordan. La Nation nishnawbe aski a appuyé cet appel. Pourriez-vous expliquer au comité pourquoi ces excuses sont nécessaires et ce que le gouvernement fédéral peut faire d'autre pour s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination dans le cadre de la prestation de services et la fourniture de produits et de soutiens aux enfants, aux adolescents et aux familles des Premières Nations?

Mme Binguis : Je suis désolée, je ne me suis pas préparée pour répondre à cette question. Je ferai de mon mieux pour y répondre.

The Chair: There is certainly no pressure. If you want to submit the answer in writing, feel free. If you can get it to us in writing, that's fine as well.

Ms. Binguis: I appreciate that. Thank you. We will do that right away.

The Chair: Thank you.

Senator Coyle: Thank you so much to our witnesses, Ms. Binguis and Mr. Sherry.

If I heard you correctly, Mr. Sherry, you said something along the lines of you saw some of the existing or past programming in the Action Plan, and it really wasn't anything new. We've heard that from others. What you didn't see was an opportunity in the Action Plan for transformative change. I'm curious about transformative change.

The Nishnawbe Aski Nation is situated in a very strategic location right now for Canada's green energy future. Your communities are right there in the Ring of Fire. Critical minerals are there.

Do either or both of you see opportunity for your communities and for the Nishnawbe Aski Nation collectively that you didn't see before now that UNDRIP is in place in how and if UNDRIP might be able to assist you in seizing these opportunities in a way that really helps with your own self-determination and the economic well-being of your communities?

Mr. Sherry: If the question is for me, senator, thank you.

If you look at the UNDRIP itself, there is tremendous potential for transformative change because there are so many articles that are so positive across the board in practically every program and service area. That's one of the main reasons why the Nishnawbe Aski Nation has invested so much time, money and energy into it, because the First Nations see that great potential, but it's a long-term thing.

Obviously, the passage of federal legislation in 2021 was a good thing. We place a lot of importance in particular on section 5. We view that as a legal obligation of the federal government. I'm not going to get the words exactly right, but basically there's a legal obligation on the part of the federal government to take all necessary measures to ensure that federal laws, regulations and policies are consistent with UNDRIP. That's a big deal. We view that as a federal obligation that, regardless of the Action Plan, is something that justiciable and is an obligation.

Le président : Il n'y a aucune pression. Si vous souhaitez soumettre la réponse par écrit, n'hésitez pas à le faire. Vous pouvez très bien nous la transmettre par écrit.

Mme Binguis : Je vous en suis reconnaissante. Merci. C'est ce que nous allons faire.

Le président : Merci.

La sénatrice Coyle : Merci beaucoup à nos témoins, Mme Binguis et M. Sherry.

Si j'ai bien compris, monsieur Sherry, vous avez dit que vous aviez vu dans le Plan d'action des mesures prises dans le passé ou à l'heure actuelle, et qu'il ne comporte rien de vraiment nouveau. Nous avons déjà entendu cela de la part d'autres personnes. Vous avez constaté que le gouvernement n'a pas saisi l'occasion de procéder à des changements transformateurs dans le Plan d'action. J'aimerais en savoir davantage au sujet de ces changements transformateurs.

La Nation nishnawbe aski est située dans un endroit très stratégique en ce qui a trait à l'avenir énergétique vert du Canada. Vos communautés vivent dans la région du Cercle de feu. On trouve là des minéraux critiques.

Est-ce que vous voyez des occasions pour vos communautés et l'ensemble de la Nation nishnawbe aski que vous ne voyiez pas auparavant, avant la mise en application de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones? Voyez-vous comment, le cas échéant, cette déclaration pourrait vous aider à saisir ces occasions qui pourraient vraiment favoriser votre autonomie gouvernementale et le bien-être économique de vos communautés?

M. Sherry : Si cette question s'adresse à moi, sénatrice, je vous en remercie.

Si l'on examine la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, on constate qu'elle permet des changements transformateurs parce qu'elle comporte tellement de dispositions très positives en ce qui concerne presque tous les programmes et services. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles la Nation nishnawbe aski a investi autant de temps, d'argent et d'énergie à cet égard. Les Premières Nations voient l'énorme potentiel, mais il s'agit d'un travail à long terme.

Il est évident que l'adoption de la loi fédérale en 2021 a été une bonne chose. Nous accordons une grande importance à l'article 5. Nous considérons qu'il s'agit d'une obligation légale du gouvernement fédéral. Je n'ai pas les mots exacts, mais en gros, il est dit que le gouvernement fédéral a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois, les politiques et les règlements fédéraux sont compatibles avec la déclaration. Ce n'est pas rien. Nous considérons qu'il s'agit d'une obligation fédérale qui, indépendamment du Plan d'action, est justiciable.

If I can get legal for a second, and I guess that's why I'm here, there is a recent Supreme Court of Canada decision, the reference on Child and Family Services, which is February 9, just a couple of months ago. It says some very profound and positive things about UNDRIP. It said a couple of things. It said that UNDRIP has now been incorporated into the positive law of Canada. That's everyday law. It also said that the UNDRIP is a framework or road map for reconciliation. That's a big deal, because the courts have said for 30 years that reconciliation is the main underlying principle of the relations between First Nations and Canada.

We see tremendous potential in UNDRIP, and the Supreme Court has backed us and all First Nations up on that as recently as two months ago. Things can change, but in the current situation, we see a disconnect with a couple of things. One is the Action Plan, as you indicated, senator. There is some good stuff in there, but a lot of it is basically a litany of things that the federal government was doing anyway for all kinds of reasons. There is some progressive material in there, but we view the Action Plan as quite modest and not transformative.

As an example, without going on for too long, the federal focus on consultation and maybe accommodation in relation to lands and resources, that's the standard that's been followed for at least a couple of decades. As Natalie indicated, the UNDRIP says clearly in many provisions that the standard is free, prior and informed consent, or FPIC, or a veto in certain situations. The Action Plan does not say that, so there was a refusal to take that transformative step. It's disappointing, but we view this as a long-term exercise.

If I could cite one more legal example that highlights this problem, it is that in the Budget Implementation Act, one of the acts that's being changed is the Impact Assessment Act, environmental assessment. NAN did meet virtually with federal officials about the impact assessment, because we knew that was going to be amended because of the Supreme Court of Canada reference from two or three years ago, and we urged them to take the opportunity to beef up or juice up the Impact Assessment Act based on UNDRIP. Essentially they have not done that. We've looked at the amendments in the omnibus bill, and there are a couple of references to section 35 but nothing really in relation to UNDRIP. We view that as a significant lost opportunity that's before Parliament today.

Je vais me permettre d'aborder l'aspect juridique, car je suppose que je suis ici pour cela. Il y a seulement deux mois, le 9 février, la Cour suprême du Canada a rendu une décision concernant les services à l'enfance et à la famille. Elle comporte des passages très profonds et positifs au sujet de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Elle dit entre autres que la déclaration a maintenant été incorporée au droit positif du Canada, c'est-à-dire le droit usuel. Elle dit également que la déclaration est un cadre ou une feuille de route pour la réconciliation. C'est un point très important, car les tribunaux affirment depuis 30 ans que la réconciliation est le principal principe qui sous-tend les relations entre les Premières Nations et le Canada.

Nous voyons tout ce que peut apporter la déclaration. La Cour suprême appuie notre nation, ainsi que toutes les Premières Nations, dans la décision qu'elle a rendue pas plus tard qu'il y a deux mois. Les choses peuvent changer, mais à l'heure actuelle, nous constatons une déconnexion à certains égards. Premièrement, le Plan d'action, comme vous l'avez indiqué, sénatrice, contient de bons éléments, mais il contient essentiellement une longue liste de mesures que le gouvernement fédéral applique déjà de toute façon pour toutes sortes de raisons. Il comporte quelques mesures progressistes, mais nous considérons que le Plan d'action est plutôt modeste et qu'il ne propose pas de changements transformateurs.

Par exemple, sans vouloir m'éterniser, le gouvernement fédéral met l'accent sur la consultation et sans doute les accommodements en ce qui concerne les terres et les ressources, et c'est ce qu'il fait depuis au moins deux décennies. C'est la norme. Comme l'a indiqué Mme Binguis, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones stipule clairement dans de nombreuses dispositions que la norme, c'est le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, qui est un droit de veto dans certaines situations. Le Plan d'action ne précise pas cela. Le gouvernement refuse donc d'opérer ce changement transformateur. C'est décevant, mais nous considérons que les changements ne s'opéreront pas du jour au lendemain.

Permettez-moi de citer un autre exemple d'ordre juridique qui met en lumière ce problème. La Loi d'exécution du budget modifie notamment la Loi sur l'évaluation d'impact, en ce qui a trait à l'évaluation environnementale. La Nation nishnawbe aski a rencontré virtuellement des fonctionnaires fédéraux au sujet de l'évaluation d'impact, car nous savions que cette loi allait être modifiée en raison du renvoi à la Cour suprême du Canada il y a deux ou trois ans, et nous les avons exhortés à profiter de l'occasion pour renforcer ou améliorer la Loi sur l'évaluation d'impact en se fondant sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. Finalement, ils ne l'ont pas fait. Nous avons examiné les amendements proposés dans le projet de loi omnibus, et nous avons constaté qu'il y a quelques

Thank you.

Senator Coyle: Thank you.

Senator Tannas: Thanks to our witnesses for being here.

I want to follow along some of the same lines but maybe from a different angle, especially free, prior and informed consent. For obvious reasons, your communities will have their consent sought often in the next 25 years, and my question is about the informed part of consent and the resourcing of that and who is actually going to help provide the communities with the resources, not just the financial resources but the actual work that needs to be done, independent work that needs to be done so that the communities can make decisions not based on what the best salesman tells them but the consultants that are working specifically for the nation and engaging with whoever the project proponents are.

I have two questions. First, has NAN and the communities that are members talked about NAN as a common resource for this? Has there been a decision, or is there a direction, rather than leaving all 40 communities to figure this out themselves, that this is one of the things that NAN can do and should do in terms of providing a common service and common expertise? Second, if that's the case, how much planning has been done from your side? Often I worry that sometimes the communities are waiting to react because that's been the way it has always been.

It has been interesting over my time on the committee — I am coming up on 12 years — to see that some of the more successful initiatives have been driven the other way. They've been driven by the communities or groups of communities that say, "This is what we want to get done," and they're here advocating for that way of doing things. I'm talking about the First Nations Tax Commission and the First Nations Financial Management Board. There are a number of them where it has been an initiative from the ground up.

Can you talk about that with respect to FPIC? This certainly was the biggest issue for legislators in the whole package of UNDRIP. It is the thing that has to go well and be done right in order to have faith — for the communities to have faith and for industries to have faith — that there is a process there that will work and get to whatever the truth needs to be to make the right decision for everybody.

références à l'article 35, mais il n'y a rien qui est vraiment relié à la déclaration. Nous considérons que le gouvernement a raté une occasion importante en ce qui concerne ce projet de loi dont est saisi le Parlement actuellement.

Merci.

La sénatrice Coyle : Merci.

Le sénateur Tannas : Je remercie les témoins de leur présence.

Je voudrais poursuivre dans la même veine, mais peut-être sous un angle différent, en particulier en ce qui a trait au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Pour des raisons évidentes, on sollicitera souvent le consentement de vos communautés au cours des 25 prochaines années, et ma question porte sur la question du consentement donné en connaissance de cause et des ressources. Il faut savoir qui va aider à fournir aux communautés les ressources nécessaires, et pas seulement les ressources financières, et qui va effectuer le travail qui doit être fait, le travail indépendant qui doit être effectué afin que les communautés puissent prendre des décisions fondées non pas sur l'opinion du meilleur vendeur, mais plutôt des consultants qui travaillent spécifiquement pour la nation et qui collaborent avec les promoteurs des projets, quels qu'ils soient.

J'ai deux questions à poser. Premièrement, la Nation nishnawbe aski et les communautés qui en sont membres ont-elles parlé de la nation comme d'une ressource commune? A-t-on pris une décision ou établi une orientation, plutôt que de laisser les 40 communautés se débrouiller seules? A-t-on dit que la nation peut et devrait fournir des services communs et une expertise commune? Deuxièmement, si c'est le cas, où en est la planification de votre côté? Je crains souvent que les communautés attendent pour réagir parce qu'il en a toujours été ainsi.

Depuis que je siège au comité — cela fera bientôt 12 ans —, je constate que certaines des initiatives les plus réussies émanent de la base. Elles viennent des communautés ou des groupes de communautés qui ont dit : « Voilà ce que nous voulons faire » et qui ont défendu cette façon de faire. Je parle de la Commission de la fiscalité des Premières Nations et du Conseil de gestion financière des Premières Nations. Dans un certain nombre de cas, il s'agissait d'une initiative qui partait de la base.

Pouvez-vous nous parler de cela en rapport avec le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause? Il s'agissait certainement de l'élément le plus important pour les législateurs relativement à tout ce qui vise la déclaration. C'est la chose qui doit bien se passer et qui doit être faite correctement pour que les communautés et les industries aient confiance que le processus fonctionnera et qu'il permettra

I'll leave it there. Can you give me any kind of colour on what your thoughts are about collective development of the resources, number one, and, number two, what planning you've done?

Ms. Binguis: Thank you for that, senator. I'll begin the response, but I will also ask Mike to jump in as well.

We see this as the opportunity to implement UNDRIP in NAN territory. We have had the mandate to do so since 2010; however, the resources haven't been available. We know that our 49 First Nations will need to have this conversation within their own communities respectively so that they identify what their priorities are and what this would look like. They are the subject matter experts in terms of they know what will work for them and they know what solutions they need. It certainly has to come from them in terms of what those needs are and what those priorities are. We see UNDRIP as the opportunity where there is mutual benefit if there are projects that are being undertaken in our communities.

I'm going to leave my response there and ask Mike to join. Thank you.

Mr. Sherry: Thanks, Natalie.

Yes, in certain situations, NAN can be a common resource. In fact, that's what's happening now, even this evening, is that NAN has facilitated participation in the process leading to the Action Plan. There are limitations on that because, as Natalie indicated, the First Nations are the subject experts, yes, but as well, they're the rights holders. NAN is a corporation, legally speaking, so the rights holder in terms of treaty rights and other rights such as constitutional rights are the First Nations.

When it comes right down to it in terms of participating in a project and reaching the point of consenting to a resource project, in that example, FPIC, it's really up to the First Nations affected. For example, earlier there was a mention of the Ring of Fire. That's a situation where NAN could not give consent to that. That's up to the First Nations that are directly affected by it, but NAN can facilitate and assist and provide information, especially in the policy area like UNDRIP, so that's an important distinction. It's really up to the First Nations in the end.

Of course, it would be easier for the federal government to be able to just get the consent of one organization, but that's not the reality. In terms of rights that are discussed in UNDRIP, it has to

d'obtenir la vérité afin de prendre la bonne décision pour le bien de tous.

Je vais m'arrêter là. Pouvez-vous me dire, premièrement, ce que vous pensez du développement collectif des ressources, et, deuxièmement, quelle planification vous avez entreprise?

Mme Binguis : Je vous remercie, sénateur. Je vais commencer à répondre, puis je vais demander à M. Sherry d'intervenir.

Nous voyons là l'occasion de mettre en œuvre la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones sur le territoire de la Nation nishnawbe aski. Nous avons le mandat de le faire depuis 2010, mais nous n'avons pas les ressources nécessaires. Nous savons que nos 49 Premières Nations devront avoir une conversation au sein de leurs propres communautés en vue de déterminer leurs priorités et ce qu'elles souhaiteraient. Elles sont expertes en la matière, car elles savent ce qui fonctionnera pour elles et de quelles solutions elles ont besoin. Ce sont elles qui doivent établir les besoins et les priorités. Nous considérons que la déclaration procurera des avantages mutuels si des projets sont entrepris dans nos communautés.

Voilà ma réponse. Je vais demander à M. Sherry de dire un mot. Merci.

M. Sherry : Merci, madame Binguis.

Oui, dans certaines situations, la Nation nishnawbe aski peut être une ressource commune. En fait, c'est ce qu'on observe actuellement, même ce soir, c'est-à-dire qu'on constate que la nation a favorisé la participation au processus qui a mené au Plan d'action. Il y a toutefois des limites à cela, car, comme l'a indiqué Mme Binguis, les Premières Nations sont expertes en la matière, certes, mais elles sont aussi les titulaires des droits. La Nation nishnawbe aski est une société, d'un point de vue juridique, et les Premières Nations sont les titulaires des droits issus des traités et d'autres droits tels que les droits constitutionnels.

Lorsqu'il s'agit de participer à un projet et de consentir à un projet d'exploitation des ressources, le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause doit être donné par les Premières Nations concernées. Par exemple, on a mentionné tout à l'heure le Cercle de feu. Dans un tel cas, la nation ne pourrait pas donner son accord. Il appartient aux Premières Nations directement concernées de le donner, mais la nation peut apporter son aide et fournir des informations, particulièrement en ce qui concerne la déclaration. C'est une distinction importante. En fin de compte, ce sont les Premières Nations qui doivent donner leur consentement.

Bien sûr, il serait plus facile pour le gouvernement fédéral d'obtenir le consentement d'une seule organisation, mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Compte tenu des droits

be the individual First Nations. It's a big job, but that's what's called for, and that's the right thing to do.

Senator Tannas: I totally agree, Mr. Sherry. I wasn't trying to suggest that NAN would be the approving body, but why would we want more than 40 nations to recreate the wheel and hire their own individual people to create that process? There must be some common things that can be delivered better by NAN. That's why NAN exists, right, is to help with things that are better done collectively than they are. I'll leave it there.

I had one other thing I just wanted to make a comment on. Mr. Sherry, you said that FPIC is a veto, and I find that concerning. If we go back and look at the Senate records, which — testimony was relied upon to prove it, and it was said dozens of times that FPIC is not a veto. I'm interested to hear that that's now the position, but I am a little bit concerned about it. I guess we'll see how it plays out. Thank you.

Mr. Sherry: If I could respond briefly, chairperson.

I can't speak to the witness testimony of dozens of people from several years ago, but free, prior and informed consent, it means what it says. That's the language. The Supreme Court has said that that is now the positive law of Canada. That's just from two months ago, and that's the Supreme Court of Canada.

When you get into FPIC, NAN has done some work on this on behalf of the First Nations, and it's a complex area. There is a bit of a spectrum. FPIC is obviously relevant in the significant things that have a fundamental effect on First Nations rights, and that's where the veto applies. At the other end of the spectrum, for routine administrative matters, things that don't have a fundamental effect, a different process should apply at that point. But on the big things, FPIC is, in our view, the correct standard.

When we say "veto," that doesn't mean that things don't happen. I think we have made it clear in our material that the First Nations, pursuant to the treaties, are in favour of mutually beneficial development. That kind of development will happen, but First Nations have to participate as equal partners and, in the end, have to consent to it. But they are pro-development in the right circumstances.

énoncés dans la déclaration, il appartient à chaque Première Nation de donner son consentement. Ce n'est pas une mince affaire, mais c'est ce qu'il faut faire, et c'est la bonne chose à faire.

Le sénateur Tannas : Je suis tout à fait d'accord, monsieur Sherry. Je ne voulais pas laisser entendre que la Nation nishnawbe aski serait l'entité qui approuve les projets, mais pourquoi vouloir que plus de 40 communautés réinventent la roue et embauchent leurs propres gens aux fins de ce processus? Il doit bien y avoir des aspects communs dont la nation peut mieux s'occuper. C'est la raison d'être de la nation, n'est-ce pas? Elle est là pour contribuer à des choses qui sont mieux effectuées collectivement. Je vais m'arrêter là.

Il y a un autre point sur lequel je voulais juste faire un commentaire. Monsieur Sherry, vous avez dit que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause constitue un droit de veto, et je trouve cela préoccupant. Si nous examinons les comptes rendus du Sénat — on s'est appuyé sur des témoignages pour le prouver —, on constate qu'il a été dit des dizaines de fois que le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause n'est pas un droit de veto. Je trouve intéressant d'apprendre que c'est désormais le point de vue, mais cela me préoccupe quelque peu. Je suppose que nous verrons comment les choses vont se passer. Merci.

M. Sherry : J'aimerais répondre brièvement à la question, si je puis me permettre, monsieur le président.

Je ne peux pas parler du témoignage de dizaines de personnes d'il y a plusieurs années, mais le consentement libre, préalable et éclairé signifie ce qu'il dit. C'est le terme utilisé. La Cour suprême a déclaré il y a à peine deux mois qu'il s'agissait désormais du droit positif du Canada.

En ce qui concerne le CLPE, notre nation a travaillé sur ce dossier au nom des Premières Nations, et il est complexe. Il y a également un certain spectre à tout cela. Le CLPE est évidemment pertinent pour les enjeux importants qui ont un effet fondamental sur les droits des Premières Nations. C'est d'ailleurs là que le veto s'applique. À l'autre extrémité du spectre, on retrouve les questions administratives de routine et les éléments qui n'ont pas d'effet fondamental. Il faudrait appliquer un autre processus dans ces cas-là. Cela dit, nous estimons que le CLPE est la norme à appliquer pour les enjeux importants.

Le « veto » ne signifie pas que rien ne se produit. Je pense que nous avons clairement indiqué dans nos documents que les Premières Nations, en vertu des traités, sont en faveur d'un développement mutuellement bénéfique. Cela se concrétisera, mais les Premières Nations doivent être des partenaires à parts égales et consentir aux projets. Cela dit, elles sont favorables au développement si les circonstances s'y prêtent.

Senator Tannas: Absolutely. A good exchange. Thank you, sir.

Senator Greenwood: Thank you to the witnesses for being here with us this evening.

A number of my questions have been asked already, so I will follow up with a couple of things. I have an understanding of free, prior and informed consent. My question may be more around engagement.

You already spoke about some things that you would like to see happen for communities, such as more education so that people can make good decisions. When we are talking about 40-plus nations, we will be thinking about 40 unique processes because each knows their community in a manner they are familiar with. Ultimately, through that engagement, we can get to informed decision making, if you will. I would ask that you talk a little bit about some of those engagement strategies. I know you have already given us one about education, and that is important. Of course, these kinds of engagements take fiscal resources; I understand that as well. Maybe if you want to talk a little bit more about that, if there is more you want to add, I would be interested in hearing that.

The second part of the question is, once we get to a place where we have made a decision, all of it relative to UNDRIP, who can enforce that? Whatever decisions and agreements are made, who actually enforces that? I know a lot of the front-end pieces of this are driving towards self-determination and recognition of that. What are the priorities that have to happen in order to see some of the results that you are seeking for community members and families? I am thinking of children and families and what needs to be in place at a structural or systemic level in order to enable and yet through the engagement process will drive those structural priorities, I'm assuming. Could you please elaborate on any of those pieces, if I have understood you correctly?

Ms. Binguis: Thank you, senator.

In terms of what we have projected and the work we would like to continue to do, you are correct that it is beyond the education and resources. It is to have those conversations and hear from our communities and our individual citizens about what that means to them. As Mike Sherry has said, those are the rights holders, and we understand that.

Many times we think about — at least for our department — things from the beginning of life to the end of life and what that pathway or life course looks like. Our community members are always thinking about what they need, and usually it is what is not available — for instance, a family that is not able to seek the treatment they need because of the NIHB process, the

Le sénateur Tannas : Absolument. Ce fut un bon échange. Merci, monsieur.

La sénatrice Greenwood : Je remercie les témoins d'être des nôtres ce soir.

Mes collègues ont déjà posé plusieurs des questions que j'avais en tête, alors je vais faire un suivi sur certains sujets. Je comprends ce qu'est le consentement libre, préalable et éclairé. Ma question portera davantage sur la mobilisation.

Vous avez déjà parlé de ce que vous aimeriez voir se produire pour les communautés, comme plus d'éducation pour que les gens puissent prendre de bonnes décisions. S'il y a plus de 40 nations, nous allons devoir penser à 40 processus distincts, car chacune connaît sa communauté d'une façon qui lui est familière. En fin de compte, cette mobilisation permettra de prendre des décisions en connaissance de cause, si je puis dire. J'aimerais que vous nous parliez un peu de certaines de ces stratégies de mobilisation. Vous nous avez déjà parlé d'éducation, et il s'agit d'un élément important. Je suis également consciente du fait que ce type de mobilisation requiert des ressources financières. Je serais intéressée d'entendre plus de détails à ce sujet si vous avez quelque chose à ajouter.

La deuxième partie de la question est la suivante : lorsqu'une décision est prise en lien avec la DNUDPA, qui peut la faire appliquer? Qui fait respecter les décisions et les accords pris? Je sais qu'une grande partie des éléments initiaux de cette initiative visent l'autodétermination et la reconnaissance de cette dernière. Quelles sont les priorités à respecter pour obtenir certains des résultats que vous recherchez pour les membres de la communauté et les familles? Je pense aux enfants et aux familles et à ce qui doit être instauré au niveau structurel ou systémique pour que cela se concrétise. Je présume que le processus de mobilisation contribuera à la concrétisation de ces priorités structurelles. Pourriez-vous nous donner des précisions sur ces éléments? Vous ai-je bien compris?

Mme Binguis : Merci, sénatrice.

En ce qui concerne nos projections et le travail que nous aimerions continuer à faire, vous avez raison de dire que cela va au-delà de l'éducation et des ressources. Nous avons besoin d'avoir des conversations et d'entendre nos communautés et nos citoyens sur ce que cela signifie pour eux. Comme l'a dit M. Sherry, ce sont eux qui détiennent les droits, et nous le comprenons.

Nous pensons souvent — du moins au sein de notre équipe — à des éléments présents tout au long du parcours de vie et à ce à quoi ressemble ce dernier. Les membres de notre communauté pensent toujours à ce dont ils ont besoin, et souvent, ce n'est pas accessible. On peut penser par exemple à une famille qui n'est pas en mesure d'obtenir le traitement dont elle a besoin en raison

Non-Insured Health Benefit. We know that that impacts our members daily. Fire suppression and fire equipment that is not there when it is needed is part of what we see as UNDRIP as well.

We would need to be informed by their priorities and have that conversation with them. It is up to the 49 communities what those priorities would be. We can facilitate and coordinate the conversation, and then it would be for them to determine that. It is about resources that we don't have currently. Our department is small. We have four staff, myself included, so five, and we are doing our best to try and do what we can with the resources we do have currently.

As Mike said, this is a very complex conversation. We know it can go in any which way. UNDRIP is everything. I saw you hold up that little book. It speaks to everything. It speaks to people's health, their education and all things that are important to them. We would need to hear from them, and that would inform next steps for us. We would need to hear from their perspectives, and then they would lead the direction on that.

Unfortunately, without the resources that we require, we are limited. We do what we can. If the opportunity arises, we do that. We have focused our information in trying to make that available, but there is the ongoing analysis that we need to do. The conversations from community members and our chiefs will inform those next steps for us.

Mike, do you have anything to add?

Mr. Sherry: A couple of things, Nathalie.

Yes, the ongoing analysis is an important point. I mentioned the Supreme Court decision. Something comes along like the amendments, the impact assessment, and these are things all related to UNDRIP. It is quite an enterprise to keep up with these things, so there is that.

The second thing is the senator asked about enforcement. Obviously, the best way to enforce UNDRIP and the UNDRIP Act is through mutual negotiations and discussions with the federal government, third parties and the province as well. They don't have UNDRIP legislation. Their position is a little bit unclear. Yes, the best way is through negotiations and agreements and all of that.

The worst-case scenario if things break down in the future is then people go to court. There is federal legislation. I have already indicated that our view is that section 5 is justiciable,

du processus du Programme des services de santé non assurés. Nous savons que cela a un impact quotidien sur nos membres. L'extinction des incendies et l'équipement de lutte contre les incendies qui n'est pas disponible lorsqu'il est nécessaire font également partie de nos considérations liées à la DNUDPA.

Nous avons besoin de connaître leurs priorités et d'avoir cette discussion avec eux. Il appartient aux 49 communautés de définir ces priorités. Nous pouvons faciliter et coordonner la discussion, puis il leur appartiendra de les déterminer. Nous manquons de ressources cela dit. Notre équipe est petite. Nous avons cinq employés, moi y compris, et nous faisons de notre mieux pour essayer d'utiliser les ressources à notre disposition.

Comme l'a dit M. Sherry, il s'agit d'une discussion très complexe, et nous savons qu'elle pourrait aller dans un sens comme dans l'autre. La DNUDPA est au centre de tout. Je vous ai vu brandir ce petit livre. Il traite de tout : de la santé des gens, de leur éducation et de tout ce qui est important pour eux. Nous aurions besoin de les entendre. Cela nous permettrait de déterminer les prochaines étapes. Nous devons connaître leurs points de vue, puisqu'ils nous indiqueraient la voie à suivre.

Malheureusement, nous sommes limités sans les ressources dont nous avons besoin. Nous faisons ce que nous pouvons. Si nous avons la possibilité d'agir, nous le faisons. Nous avons rassemblé nos informations pour essayer de les rendre disponibles, mais nous aurions encore besoin de mener une analyse continue. Les apports de la communauté et de nos chefs nous éclaireront sur les prochaines étapes à prendre.

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Sherry?

M. Sherry : Oui, j'aimerais soulever quelques points, madame Binguis.

Tout d'abord, l'analyse continue est en effet un point important. J'ai mentionné la décision de la Cour suprême. Les amendements proposés et l'évaluation d'impact sont liés à la DNUDPA. C'est tout un travail que de rester à l'affût de tout cela. Voilà mon premier point.

Ensuite, vous avez posé une question sur l'application de la loi, sénatrice. De toute évidence, la meilleure façon de faire respecter la DNUDPA et la Loi sur la DNUDPA est de mener des négociations et d'avoir des discussions mutuelles avec le gouvernement fédéral, les tierces parties et la province. Ils n'ont pas de législation sur la DNUDPA. Leur position n'est pas claire. Cela dit, la meilleure façon de procéder est de négocier, de conclure des accords, et cetera.

Dans le pire des cas, les gens se tourneront vers les tribunaux si les choses se dégradent à l'avenir. Il existe une législation fédérale. J'ai déjà indiqué que l'article 5 était justiciable selon

meaning that it is a federal obligation that can be taken to court. In the worst-case scenario, it can be enforced through court, but that is obviously not the preferred option.

Senator Greenwood: Thank you.

Senator Prosper: Thank you to the witnesses for being here and providing your testimony.

I appreciate the perspectives you both shared. It seems to make a lot of sense in terms of looking at the capacity issue front and centre and allowing for a process to emerge and take place with the appropriate people, the rights holders and people who can provide direct input, the people from the community, community members. It makes a lot of sense.

The thing that really intrigues me is, Mr. Sherry, that you mentioned the current activities to date, since the Action Plan, have been really nothing new. They are essentially doing what they have been doing all along. There doesn't appear, and correct me on this, to be anything new in the sense of this taking off from the Action Plan itself. Is that the case? Is that what I am hearing? Other than business as usual, nothing has really been brought forward with respect to your communities and the Action Plan from any federal department for that matter?

Mr. Sherry: Yes. Unfortunately, that is correct. It is obviously a bit concerning at different levels.

The Action Plan is supposed to be locked in for five years. Yes, when you go through the Action Plan carefully, there are many things in there which I've said that are progressive and supported by First Nations. By and large, there are things that were happening anyway. There are so many examples. Bill C-38, which is some amendments to the Indian Act relating to status and membership, that resulted from litigation. There is a liability issue. Parliament has done that for several decades, patches on the status of membership provisions.

Another example would be the additions to reserve policy which is going through a reform process. It is mentioned in the Action Plan, but it is something that was going on anyway. The feds have reformed that several times over the past decades. There are numerous examples of that, where it's mostly a litany of things that were happening for various reasons. The disappointing aspect is there was a lost opportunity to do something transformative and different.

Another example at a higher level is the federal focus on consultation and accommodation. That is the current domestic legal model which has many problems and has been heavily criticized by First Nations. UNDRIP says FPIC, not consultation

nous. Cela signifie qu'il s'agit d'une obligation fédérale qui pourrait faire l'objet de démarches devant les tribunaux. Dans le pire des cas, nous pourrions nous tourner vers les tribunaux, mais ce n'est évidemment pas l'option préférée.

La sénatrice Greenwood : Merci.

Le sénateur Prosper : Je remercie les témoins de leur présence et de leur témoignage.

Je vous suis reconnaissant de nous avoir fait part de vos points de vue. Il semble tout à fait logique d'aborder l'enjeu de la capacité de façon frontale et de permettre à un processus d'émerger et de se dérouler avec les personnes appropriées, les détenteurs de droits, ceux qui peuvent apporter une contribution directe et les membres de la communauté. C'est tout à fait logique.

Voici ce qui m'intrigue vraiment, monsieur Sherry. Vous avez dit que les activités actuelles n'ont rien de nouveau depuis le Plan d'action. On fait essentiellement ce qui a toujours été fait. Corrigez-moi si je me trompe, mais il ne semble pas y avoir quoi que ce soit de nouveau découlant du Plan d'action. Est-ce exact? Est-ce bien ce que j'entends? Aucun ministère fédéral n'a vraiment fait de propositions pour vos communautés et le Plan d'action en dehors des affaires courantes, n'est-ce pas?

M. Sherry : Oui, malheureusement, c'est exact, et de toute évidence, c'est quelque peu préoccupant à divers égards.

Le Plan d'action est censé être établi pour cinq ans. Oui, comme je l'ai dit, on constate qu'il contient de nombreux éléments progressistes et soutenus par les Premières Nations si on l'examine attentivement. Cela dit, dans l'ensemble, il s'agit de choses qui se produisaient déjà de toute façon. Les exemples sont légion. Le projet de loi C-38, qui modifie des éléments de la Loi sur les Indiens liés au statut de membre, a été adopté à la suite d'un litige. Il y a un enjeu de responsabilité. Depuis plusieurs décennies, le Parlement apporte des correctifs aux dispositions liées au statut de membre.

Un autre exemple serait celui de la politique d'ajouts aux réserves, qui fait l'objet d'un processus de réforme. On la mentionne dans le Plan d'action, mais c'est quelque chose qui était déjà en cours. Les autorités fédérales ont réformé cette politique à plusieurs reprises au cours des dernières décennies. Il y a de nombreux exemples de cela. Le Plan d'action est principalement une litanie de mesures qui étaient déjà en cours pour diverses raisons. Nous avons perdu l'occasion de faire quelque chose de transformateur et de différent, et c'est décevant.

Un autre exemple à un niveau plus élevé est l'accent que le gouvernement fédéral met sur la consultation et l'accommodement. Cela est dû au modèle juridique national actuel qui présente de nombreux problèmes et qui a été fortement

and accommodation, and yet there is a refusal to go there. That is all quite disappointing, especially since that Action Plan is locked in for five years.

Another specific example of the Impact Assessment Act is where because of the Supreme Court reference from two or three years ago from Alberta that basically upset the Impact Assessment Act, it had to be reformed. Given the recent Supreme Court decision on child and family services, and given the UNDRIP Act, when we met virtually with federal officials, we said that this is a golden opportunity to inject UNDRIP into this piece of legislation which directly affects lands and the Nishnawbe Aski First Nations, but instead, looking at the bill attached to the omnibus budget bill, they are very narrow changes that address the concerns of the Supreme Court but basically ignore the opportunity to do something transformative. The impact assessment would have been the perfect vehicle for a real FPIC model. It is federal jurisdiction. It affects First Nations. It was a golden opportunity. It is before Parliament right now, and the opportunity is not being taken.

Of course, there is the separate concern with the Action Plan. It is really a litany of things that the feds were doing anyway.

Senator Prosper: Mr. Sherry, thank you for providing that narrative.

What I get from that is that the proof should be in the pudding. Here are existing legislative initiatives. You have an Action Plan. You have an act that is a legal obligation to implement UNDRIP. There is no correlation there. It sort of suggests the question, "What is the real intent of government?"

By way of follow-up, can you tell me, have they ever come forward and uttered the words "Action Plan" and indicated their willingness to work on specific initiatives in accordance with the act and the Action Plan itself? Did those words ever come from their mouths when they met with you?

Ms. Binguis: Thank you, senator. I will answer the first portion.

There was an invitation sent to us via email in February, and that was to participate in the annual progress report. Unfortunately, due to our own limitations here in our department, we were not able to either respond to that or be a part of that. That is because our department relies on annual project-based funding. We do have other files that we do need to pay attention to as well. It isn't as a result of not wanting to do it,

critiqué par les Premières Nations. La DNUDPA parle de consentement libre, préalable et éclairé, et non pas de consultation et d'accommodement. Or, on refuse d'emprunter cette voie. C'est plutôt décevant, d'autant plus que ce plan d'action est établi pour cinq ans.

Un autre exemple précis lié à la Loi sur l'évaluation d'impact est celui du renvoi d'un cas de l'Alberta à la Cour suprême qui a fondamentalement renversé la Loi sur l'évaluation d'impact il y a deux ou trois ans. Elle a dû être réformée. Compte tenu de la récente décision de la Cour suprême sur les services à l'enfance et à la famille et de la Loi sur la DNUDPA, nous avons dit aux fonctionnaires fédéraux lorsque nous les avons rencontrés virtuellement que nous avions une occasion en or d'intégrer la DNUDPA dans le projet de loi qui affecte directement les terres et les Premières Nations nishnawbe aski. Au lieu de cela, nous avons constaté en examinant le projet de loi lié à la Loi d'exécution du budget omnibus que les changements apportés seraient très limités. Ils répondent aux préoccupations de la Cour suprême, mais ignorent fondamentalement l'occasion de faire quelque chose de transformateur. L'étude d'impact aurait été le véhicule parfait pour avoir un réel consentement libre, préalable et éclairé. Cet enjeu est de compétence fédérale, mais affecte les Premières Nations. C'était une occasion en or. Le Parlement est présentement saisi de la question, mais n'a pas saisi cette occasion.

Bien entendu, le Plan d'action suscite également des inquiétudes. Somme toute, il s'agit d'une litanie de choses que les autorités fédérales avaient l'intention de faire de toute façon.

Le sénateur Prosper : Je vous remercie de votre réponse, monsieur Sherry.

Ce que j'en conclus, c'est que la preuve doit être faite. Voici les initiatives législatives existantes. Il y a un Plan d'action et une loi qui est une obligation légale de mettre en œuvre la DNUDPA. Il n'y a pas de corrélation. Cela soulève en quelque sorte la question suivante : « quelle est l'intention réelle du gouvernement? »

J'aimerais poser une question de suivi. Pouvez-vous me dire si le fédéral a prononcé les mots « Plan d'action » et indiqué sa volonté de travailler sur des initiatives précises conformément à la loi et au Plan d'action? Ceux que vous avez rencontrés ont-ils prononcé ces mots?

Mme Binguis : Merci, sénateur. Je répondrai à la première partie de votre question.

Nous avons reçu une invitation par courriel en février pour participer au rapport d'étape annuel. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure d'y répondre ou d'y participer en raison de nos propres limites au sein de notre équipe. En effet, notre équipe dépend d'un financement annuel basé sur des projets. Nous avons également d'autres dossiers dont nous devons nous occuper. Ce n'est pas parce que nous ne voulons

it is just that we can't. We don't have the time and the human resources for that. Thank you.

Mike?

Mr. Sherry: Of course, we were invited to participate in the process that led to the Action Plan, but there are funding problems. As Natalie indicated, we did the best we could. We held a session in Thunder Bay. In fact, NAN produced a lengthy report with many recommendations, which has been submitted as a part of our materials. I would certainly urge the senators to read that. It is an excellent report. We did the best we could to affect the Action Plan process. In the end, there was a significant level of disappointment because there was no reference to the Nishnawbe Aski Nation in the report whatsoever, even though, as a couple of senators have mentioned, NAN is significant. It's a large area with rich resources and a large population. We put in that major report, but there was no reference to Nishnawbe Aski Nation, which was disappointing.

In terms of follow-up, we have had discussions with officials, but there is nothing in particular in the Action Plan, as I said, that transforms things. It is more of a business-as-usual model. It is difficult to think of an example where you could go to a particular paragraph in the Action Plan and say, "This changes everything. Let's work on this together." I would be hard-pressed to think of a paragraph that has that kind of effect.

Senator Prosper: Thank you.

The Chair: The time for this panel is now complete. I thank our witnesses for joining us this evening. If you wish to make any subsequent submissions, please submit them by email to the clerk within seven days.

We will now continue in camera with a brief discussion.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, is it agreed that the budget application for the 2024 edition of the Voices of Youth Indigenous Leaders event for the fiscal year ending March 31, 2025, be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration?

Hon. Senators: Agreed.

pas le faire, c'est simplement parce que nous ne le pouvons pas. Nous n'avons ni le temps ni les ressources humaines pour cela. Merci.

Voulez-vous poursuivre, monsieur Sherry?

M. Sherry : Nous avons bien sûr été invités à participer au processus qui a mené au Plan d'action, mais il y a des problèmes de financement. Comme l'a indiqué Mme Binguis, nous avons fait de notre mieux. Nous avons organisé une séance de discussion à Thunder Bay. Notre nation a produit un long rapport contenant de nombreuses recommandations qui a été soumis avec nos autres documents, et je vous encourage vivement à le lire. Il s'agit d'un excellent rapport. Nous avons fait de notre mieux pour influencer le processus du Plan d'action. En fin de compte, nous avons été très déçus, parce que le rapport ne fait aucune référence à la Nation nishnawbe aski, même si elle est importante, comme certains sénateurs l'ont souligné. Notre région est vaste et regorge de ressources abondantes. Notre population est importante. Nous avons rédigé ce rapport considérable, mais il n'y a eu aucune référence à la Nation nishnawbe aski, ce qui est décevant.

En matière de suivi, nous avons eu des discussions avec des fonctionnaires, mais comme je l'ai dit, le Plan d'action ne contient rien de transformateur. Il s'agit plutôt d'un modèle de maintien du statu quo. Il est difficile de penser à un paragraphe du Plan d'action qui change tout et qui nous inspire à travailler tous ensemble.

Le sénateur Prosper : Merci.

Le président : Voilà qui met fin au témoignage de nos témoins. Je les remercie d'avoir été des nôtres ce soir. Si vous souhaitez nous envoyer d'autres informations, je vous prierais de les envoyer à notre greffière par courriel d'ici une semaine.

Nous allons maintenant poursuivre la séance à huis clos pour une brève discussion.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Honorables sénateurs, plaît-il au comité d'approuver la demande de budget pour l'édition 2024 de l'événement Voix de jeunes leaders autochtones pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 afin qu'elle soit soumise au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration?

Des voix : Oui.

The Chair: The budget will now be submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration to be reviewed by the subcommittee SEBS at their next meeting.

(The committee adjourned.)

Le président : Le budget sera maintenant soumis au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration afin qu'il soit étudié par le Sous-comité du budget des dépenses du Sénat et des budgets de comités lors de sa prochaine réunion.

(La séance est levée.)
